

PHOTOCOPIES A JOINDRE

EN DOUBLE EXEMPLAIRES

AU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- Dernière déclaration des revenus
- et/ou**
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu
- Bulletins de salaire, avis de paiement des ASSEDIC, CPAM, CAF, retraites, justifiant des revenus pour l'année en cours
- Pour les personnes qui ne travaillent pas, une attestation sur l'honneur certifiant qu'elles n'exercent aucune activité
- Quittance de loyer ou taxe foncière
- Contrat de bail (pour les personnes hébergées, une attestation d'hébergement de la personne qui les loge)
- Facture EDF
- Livret de famille
- Carte d'identité ou de séjour